



CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023
26.04.2024

N°82 | AVRIL 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire



Surfrider Foundation est une association à but non lucratif, chargée de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral. Elle regroupe à ce jour plus de 18 000 adhérents et intervient sur 12 pays via ses antennes bénévoles.

Surfrider Foundation intervient sur 3 domaines spécifiques sur lesquels l'organisation a acquis une expertise reconnue depuis plus de 30 ans : les déchets aquatiques, la qualité de l'eau et la santé des usages, l'aménagement du littoral et le changement climatique.

Contact :

Adeline ADAM

Surfrider Foundation Europe
33 allée du Moura
64200 Biarritz

aadam@surfrider.eu

Le point de vue de Surfrider sur la façade Sud Atlantique

EN BREF. Ce cahier d'acteur porté par Surfrider Foundation Europe a pour objectif d'affirmer sa volonté d'accompagner l'État, d'une part dans sa planification spatiale maritime réellement intégrée, et d'autre part, dans sa transition énergétique qui ne peut se faire séparément des enjeux de protection de la biodiversité et du climat. En effet, le bon état écologique du milieu marin est loin d'être atteint, contrairement aux objectifs fixés par l'Union Européenne. En cause ? Les nombreuses pressions qui pèsent sur le milieu marin : surexploitation des ressources, destruction des habitats, changement climatique, pollutions, espèces envahissantes.

Ce débat public pour la façade Sud Atlantique (SA) est l'occasion de rappeler l'État à ses obligations, notamment en termes d'information du public et de son droit à participer aux décisions présentant une incidence sur l'environnement (article 7 de la charte de l'environnement). Le mot d'ordre pour Surfrider : faire mieux, en faisant moins. Nous insistons sur la nécessité d'avoir une vision écosystémique pour atteindre le bon état écologique des eaux marines tout en profitant des nombreuses solutions et services offerts par l'Océan et les littoraux.



UN CONSTAT : LE MILIEU MARIN EST SOUS PRESSION

Le bon état écologique du milieu marin n'est pas atteint pour la façade SA : l'état de conservation des mammifères marins se dégrade, seulement 20% des stocks halieutiques sont en bon état, l'évaluation de l'état de conservation des oiseaux marins est préoccupante, 37% des fonds marins de la façade sont impactés par les activités maritimes.

En cause notamment : des **activités maritimes qui se superposent**, sans qu'on n'en connaisse réellement l'impact. En SA, la pêche au chalut est très présente dans le Nord de la façade, alors que la pêche est plutôt côtière et artisanale dans le Sud. Le Nord de la façade est également soumis à l'extraction de granulats et au transport maritime. L'ensemble de la façade est de plus en plus convoité, ce qui apporte aussi du tourisme de masse et la surfréquentation de certains sites.

Les [aires marines protégées \(AMP\) sont souvent peu efficaces](#), et de nombreux usages industriels y ont lieu, notamment la pêche industrielle et/ou au chalut dans les deux parcs naturels marins de la façade.

Selon les directives européennes (Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et Planification de l'Espace Maritime), la gestion de ces activités industrielles devrait être prise en compte dans une logique écosystémique, et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Ainsi la stratégie à horizon 2050 pour la façade dans le dossier de maîtrise d'ouvrage manque cruellement d'ambition pour permettre une prise en compte sérieuse de la préservation du milieu marin.

LA NECESSITE DE L'ÉOLIEN EN MER, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX

Il est nécessaire de développer l'éolien en mer. Nous le reconnaissons, et souhaitons accompagner ce développement dans le respect de l'être humain et des écosystèmes. L'État a annoncé un objectif de 40 à 45GW à horizon 2050, et entre 7 et 11GW sur la façade SA, sachant que 1GW est identifié, ainsi qu'une extension de 1GW.

Pour la façade Sud-Atlantique, à court terme les contraintes de réseau électrique font qu'il ne sera possible d'installer qu'un seul parc supplémentaire de 1GW en plus de l'extension du parc éolien d'Oléron. A l'horizon 2050, 5GW pourront être envisagés, toujours en flottant, avec un raccordement autant mutualisé que possible. **Nous demandons que tous ces parcs soient flottants, en dehors de toute aire marine protégée** : c'est l'application de la séquence Éviter-Réduire-Compenser

(ERC) et du principe de précaution. Ce développement doit mettre la prise en compte de la biodiversité au cœur des considérations, en se laissant notamment le temps des études d'impact et des retours d'expérience, pour ne pas se précipiter sans connaître assez les effets de ce développement.

Surfrider insiste également sur les enjeux de raccordement qui ne devront pas traverser d'écosystèmes fragiles de type hermines ou herbiers marins par exemple. Les chambres d'atterrages seront localisées sur des zones déjà anthropisées et non soumises à érosion, pour ne pas créer de nouvel enjeu anthropique sur des littoraux déjà sous pression. Une information et une acculturation des usagers à ces enjeux sera nécessaire pour planifier correctement le développement du réseau électrique et de l'éolien en mer.

Concernant les autres EMR de la façade, le potentiel réside dans le houlomoteur au sud de la région, avec des initiatives émergentes vers le Pays basque et le Sud des Landes. L'hydrolien semble intéressant avec un site pilote dans l'estuaire de la Gironde. [Selon le Syndicat des énergies renouvelables](#), le potentiel houlomoteur de toute la façade Atlantique pourrait s'élever à 15GW. L'État doit donc accompagner et faciliter le développement de ces EMR, permettant une autonomie énergétique des territoires et proposant des installations moins impactantes que les éoliennes en mer, notamment en incluant ces solutions dans la programmation pluriannuelle de l'énergie.

LES ZONES DE PROTECTION FORTE : UN ENJEU QUI MANQUE D'AMBITION

Les enjeux de ce débat public sont loin de se limiter au seul développement de l'éolien en mer. La protection du milieu marin et la gestion des activités est un autre enjeu crucial. Les zones de protection fortes sont des outils précieux pour améliorer l'état écologique du milieu marin.

En SA, le potentiel de ZPF représente 6,2% de la surface des eaux de la façade, mais l'objectif

n'est fixé qu'à 3% *minimum* de celles-ci. Nous demandons d'aller vers un objectif de 10% par façade.

Le plateau de Rochebonne, les grottes sous-marines basques, ainsi que le talus du golfe de Gascogne nous semblent être les zones à prioriser comme ZPF. Au-delà des ZPF, il peut être judicieux de protéger les écosystèmes liés aux vagues au niveau de la côte basque, via une réserve de vagues. Cette protection, à l'image de celle de Quiberon, apporte une dimension culturelle et poétique, qui est complémentaire à la vision uniquement taxonomique. Le Gouf de Capbreton serait également à protéger, au moins sous un statut d'aire marine protégée avec des enjeux de conservation ciblés sur les cétacés.

DES POLLUTIONS PREOCCUPANTES ET UN LIEN TERRE-MER CLE A RENFORCER

Les pollutions subies par le milieu marin sont majoritairement d'origine continentale. Sur la façade SA et selon les dossiers de maîtrise d'ouvrage, il y aurait peu de problèmes d'eutrophisation. Cependant, le ligu sur la côte basque est une véritable problématique d'eutrophisation peu connue et peu prise en charge, et qui mériterait de l'être.

Nous voyons apparaître la microalgue *Ostreopsis* sur les littoraux basques, conséquence probable du changement climatique, du transport maritime mais également du transport de déchets aquatiques qui véhiculeraient certaines espèces invasives et qui impose une prudence quant à l'accès au littoral. Les zones de baignade et récréatives sont particulièrement impactées. Nous demandons un monitoring complémentaire au-delà des zones de baignade et tout au long de l'année, ainsi que de nouveaux protocoles pour qualifier réellement la qualité des eaux littorales et garantir à tous les usagers de la mer une eau saine pour une pratique en toute sécurité.

Si la pollution plastique et par les autres déchets aquatiques est une vraie problématique, là encore, les fleuves rivières et cours d'eau amènent une grande partie des déchets que l'on retrouve sur les plages de la Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, les décharges brutes en bord de cours d'eau rejettent de manière avérée des déchets, et ne sont pas prises en compte dans le plan national de résorption des anciennes décharges : 15 ont été identifiées rien que sur le Gave de Pau, [alors que le plan national ne recense que 5 décharges littorales sur toute la façade](#). Il est urgent qu'il y ait un accompagnement fort de l'Etat pour réhabiliter ces sites, à l'image de la décharge de Beaucens réhabilitée en 2015.

La pollution plastique venant de la mer est également préoccupante. Le sud du golfe de Gascogne a été témoin, début 2024, d'une pollution aux granulés de plastique industriels

(GPI) à cause d'une perte de conteneur. Il est urgent que des bonnes pratiques de manipulation soient mises en place sur l'ensemble de la chaîne de valeur du plastique.

LE CUMUL DES IMPACTS SUR LE MILIEU MARIN

En SA comme sur les autres façades, le DMO montre que l'on se situe dans une logique d'accumulation des activités : l'approche écosystémique manque cruellement, et il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour faire preuve de sobriété d'usage du milieu marin, pour les activités établies et émergentes. Concernant la pêche professionnelle, il nous semble primordial d'arrêter tout type de pêche industrielle dans les aires marines protégées, notamment les parcs naturels marins et les sites Natura 2000 de la façade. La pêche au chalut ou à la senne de fond concerne principalement le Nord de la façade, et nous demandons à envisager dès à présent un plan de déchalutage : selon [les rapports des ONG Bloom](#) ou encore [Oceana](#), ces techniques impactent autant le climat que la biodiversité. De plus, le Nord de la façade est également ciblé et propice au développement de l'éolien en mer qui rentre en conflit avec la pêche au chalut. Pour ne pas créer d'effet rebond en déplaçant les zones de pêche de ces engins, et pour ne pas mettre en difficulté la petite pêche côtière, il faut diminuer le nombre de navires de pêche, plutôt que de chercher à maintenir leur activité coûte que coûte.

L'extraction de granulats marins a lieu en parc naturel marin. Si cette activité est contrôlée, elle nous semble incompatible avec la présence d'une aire marine protégée. De plus, elle est en grande partie justifiée dans les dossiers maîtrise d'ouvrage par la construction littorale, qui n'a pas lieu d'être à la fois pour limiter l'exposition aux risques côtiers, et pour respecter la zéro artificialisation nette. Il nous semble donc important de diminuer cette activité.

Les ports de la façade doivent par ailleurs se préparer à accueillir la filière éolien flottant. Les aménagements qui en découleront

devront rester contrôlés et restreints au strict nécessaire.

La Rochelle étant le seul port de la façade SA à pouvoir accueillir des navires de croisière, il subit également toutes les pressions environnementales y étant liées, avec chaque année, un nombre plus important d'escales. La pression engendrée par la surfréquentation est un véritable problème, et la question des quotas pour l'accès aux espaces naturels est une notion à développer pour la gestion et la préservation de ces espaces, à l'image de ce qui est fait dans le Parc national des Calanques.

Concernant le transport maritime, cette façade voit de nombreuses collisions entre les navires et les cétacés. Il est urgent de diminuer la vitesse des navires de 40% dans les aires marines protégées et de 25% en dehors.

LES LITTORAUX : DES ESPACES FRAGILES

Les littoraux, souvent synonymes de bonne qualité de vie et de bien-être, sont de plus en plus habités, fréquentés, et donc sous pression.

[De nombreux territoires de la façade sont soumis aux risques côtiers](#), aggravés par le changement climatique : les côtes sableuses landaises sont très exposées à l'érosion, la Charente-Maritime est en première ligne du risque submersion et de la montée des eaux [et la pointe Sud d'Oléron est une des zones d'Europe où le trait de côte varie le plus](#). Le bassin d'Arcachon est lui aussi en proie à la montée des eaux, est soumis à de nombreuses pressions humaines et climatiques. La côte basque est également connue pour ses problèmes d'érosion de falaise. Il est urgent de prévoir dès à présent la recomposition spatiale des enjeux humains et d'acculturer les populations aux risques côtiers et à l'adaptation des littoraux au changement climatique. [Les écosystèmes de carbone bleu](#), présentent de véritables atouts pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Ils sont largement représentés sur la façade, avec les plus grands herbiers de zostères français dans les deux parcs naturels marins, et les prés salés par exemple de la baie de l'Aiguillon (partagés avec la façade NAMO). Nous demandons qu'un effort de protection et de réglementation soit fait sur ces écosystèmes de carbone bleu, afin d'y limiter les pressions (piétinement, arrachement, pollution), notamment en dehors des parcs naturels marins où ces écosystèmes sont moins bien gérés et moins bien connus. La restauration de ces espaces n'est pas à négliger, pour réparer les erreurs du passé, notamment en mettant en place des solutions fondées sur la nature

([dépoldérisation en baie de l'Aiguillon](#) par exemple).

La gestion des plages peut être améliorée : la laisse de mer devrait être laissée en place même en période touristique : ce n'est pas un déchet, et elle est essentielle au bon fonctionnement des plages.

Enfin, nous soulignons également l'importance de continuer les efforts et mesures de préservation de l'estuaire de la Gironde, le plus vaste estuaire d'Europe, et qui présente lui aussi des écosystèmes fragiles.

CONCLUSION

La façade SA est grande et les activités humaines y sont moins concentrées qu'ailleurs. Néanmoins, le développement de l'éolien en mer se fera dans le Nord de la façade, où il y a déjà des enjeux de pêche industrielle. Cette dernière activité étant impactante pour l'environnement, nous considérons qu'il faut donner la priorité à l'éolien en mer. Ces arbitrages ne se feront pas sans heurt et sont à préparer dès maintenant. Les ports de la façade doivent aussi se préparer à la filière éolienne flottant. Nous insistons également sur la nécessité de préserver et restaurer nos espaces littoraux pour maintenir leurs capacités de résilience. L'Océan est un allié : il est vital de le préserver et de les mettre au cœur de nos préoccupations.

